



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Sport Canada
**Lignes directrices
des contributions**

ORGANISMES DE SERVICES MULTISPORTS

2006-2007

Canada 

1.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AU SPORT – COMPOSANTE DES ORGANISMES DE SERVICES MULTISPORTS (OSM)

La composante des organismes de services multisports s’inscrit dans le Programme de soutien au sport (PSS), qui est le principal mécanisme utilisé par le gouvernement du Canada pour financer les initiatives associées à la Politique canadienne du sport. Pour en savoir plus sur le PSS, lire la page 3.

1.2.1 ADMISSIBILITÉ

Conformément au Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS), l’étape de l’admissibilité sert à voir quels organismes de services multisports satisfont aux volets Rôle dans le système sportif et Critères généraux des critères d’admissibilité, lesquels sont publiés sur le site Web de Sport Canada, à l’adresse www.pch.gc.ca/sportcanada. Les OSM satisfaisant aux critères passeront à la prochaine étape, soit l’évaluation selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport. Celle-ci consiste à examiner la nature des services de base dispensés par l’OSM dans le système sportif, de même que leur envergure, leur volume et le leadership connexe.

Une autre dimension du soutien destiné au sport de haut niveau est évaluée par le Comité d’examen du sport canadien (CESC), qui formule des recommandations pour des sports olympiques et paralympiques précis, d’après une analyse prospective. Le CESC fait également des recommandations à propos des centres canadiens du sport, ainsi que du rôle de ceux-ci relativement aux sports ciblés. Sport Canada tiendra compte de l’analyse du CESC pour l’octroi de ses contributions.

1.2.2 FINANCEMENT PLURIANNUEL

Seules des demandes de financement d’un an peuvent être présentées en 2006-2007.

En 2005-2006, les organismes pouvaient faire une demande de financement de deux ans à condition d’avoir présenté les documents exigés. Avant le 5 mai 2006, ces organismes doivent produire les documents les plus récents qui figurent dans la liste de vérification à la section 1.2.4.

1.2.3 BLOCS DE CONTRIBUTION

Les demandes de financement sont réparties entre des blocs de contribution pour permettre l’analyse de la distribution des fonds publics à l’appui des objectifs du gouvernement du Canada.

Les renseignements concernant les dépenses et les recettes visant les services de base fournis par les OSM à la communauté sportive devraient être clairement présentés et devraient renvoyer aux plans stratégiques et opérationnels annuels ou pluriannuels (s’il y a lieu) des OSM. Les objectifs et les résultats escomptés doivent également être indiqués explicitement dans la demande.

Des fonds sont accordés aux OSM dans les volets Soutien organisationnel et Soutien pour les missions de Jeux (s’il y a lieu, pour les missions de grands Jeux uniquement) dans le cadre des blocs de contribution suivants :

- administration;
- langues officielles;
- rémunération du personnel; et
- fonctionnement et programmes.

À moins que des interdictions les en empêchent, les OSM peuvent redistribuer des fonds entre blocs. Les fonds doivent toutefois servir à financer les éléments contenus dans la liste intitulée « approved projects ». Lorsque les OSM demandent le remboursement de frais de déplacement, de repas et d'hébergement, ceux-ci doivent être conformes aux lignes directrices du Conseil du Trésor qui sont énoncées dans la section 4 du présent document. Les dépenses en capital ne sont pas autorisées.

1.2.3.1 Administration

Dans ce bloc, un soutien est offert pour les frais administratifs généraux liés au fonctionnement et à la gestion d'un OSM.

Dépenses/Projets autorisés – Soutien organisationnel : Un soutien est offert pour les éléments suivants :

- frais administratifs généraux; et
- réunions (au pays ou à l'étranger), y compris les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de location.

Dépenses/Projets autorisés – Missions de Jeux : Un soutien est offert pour les éléments suivants :

- frais administratifs généraux;
- réunions;
- fret;
- location de cellulaires; et
- location de locaux à bureaux sur place.

Restrictions et Conditions :

- les OSM peuvent consacrer jusqu'à 25 pourcent de la contribution totale de Sport Canada au bloc Administration.

1.2.3.2 Langues officielles

Dans ce bloc, un soutien est offert pour aider les OSM à présenter leurs programmes et leurs services dans les deux langues officielles.

Dépenses/Projets autorisés (Soutien organisationnel et Missions de Jeux) : Un soutien est offert pour les éléments suivants :

- services de traduction;
- services d'interprétation simultanée à des conférences, à des congrès, à des symposiums et à des activités spéciales;
- formation linguistique et éducation;
- mentorats, ateliers; et
- autres projets comme la signalisation ou un lexique.

Restrictions et Conditions :

- Les OSM peuvent consacrer jusqu'à 10 pour cent de la contribution totale de Sport Canada au bloc Langues officielles.

1.2.3.3 Rémunération du personnel

Dans ce bloc, un soutien est offert pour les coûts liés à l'embauche de personnel technique, de personnel administratif et de cadres, ou à l'obtention de leurs services au moyen de contrats.

Dépenses/projets autorisés (Organisationnel et missions de Jeux) : Un soutien est offert pour les éléments suivants :

- ❑ salaires, contrats, honoraires;
- ❑ frais de déplacement liés aux postes subventionnés; et
- ❑ retenues obligatoires comme celles du Régime de pensions du Canada, de l'assurance-emploi et des régimes provinciaux d'assurance-maladie.

Exigences liées à la demande :

- ❑ Les OSM doivent inscrire sur le Formulaire concernant les projets (Annexe OSM 2) les détails rattachés à chaque poste qu'ils entendent soutenir grâce à la contribution (nom, titre du poste, pourcentage de temps consacré aux volets Soutien organisationnel et Missions de Jeux (s'il y a lieu).

Restrictions et Conditions :

- ❑ La contribution de Sport Canada destinée à la rémunération du personnel et aux dépenses connexes est limitée à 70 000 \$ par poste à plein temps admissible. Dans le cas des postes à temps partiel, la limite est calculée au prorata de ce montant. Les demandes d'exceptions doivent être soumises à l'avance à Sport Canada aux fins d'approbation.
- ❑ Les dépenses suivantes incombent à l'employeur :
 - tous les avantages discrétionnaires négociés dans le cadre des conditions d'emploi;
 - les paiements tenant lieu de congés annuels;
 - le temps supplémentaire;
 - les coûts découlant d'un chevauchement d'anciens et de nouveaux employés;
 - les indemnités de départ.
- ❑ La publicité des OSM concernant les postes financés par Sport Canada doit comporter la mention suivante : « Ce poste est possible grâce au concours financier du gouvernement du Canada. »

Conflits d'intérêts : Les bénéficiaires devront indiquer que tout ancien titulaire de charge publique ou tout ancien fonctionnaire qui est à l'emploi de l'organisme financé selon les présentes modalités observe les dispositions concernant l'après-mandat du Code approprié régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

1.2.3.4 Fonctionnement et programmes

Dans ce bloc, un soutien est offert pour le fonctionnement continu de l'organisation ou de la mission.

Dépenses/Projets autorisés – Soutien organisationnel : Un soutien est offert pour les éléments suivants :

- ❑ activités et programmes entrepris par les OSM dans la prestation de leurs services de base et en conformité avec leurs plans stratégiques.

Dépenses/Projets autorisés – Missions de Jeux : Un soutien propre aux missions de Jeux est offert pour les éléments suivants :

- visites des lieux;
- frais de déplacement des athlètes, des entraîneurs et des bénévoles;
- frais de repas et d'hébergement; et
- services médicaux.

Restrictions et Conditions :

- L'achat d'uniformes pour l'équipe n'est PAS couvert dans le cas des missions de Jeux.
- Les coûts liés à l'achat de médailles et de trophées ou les frais de réception ne sont PAS admissibles.

1.2.4 LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES ET DE RAPPORTS

Les demandes doivent être entièrement étayées par de la documentation dans les domaines des finances, du fonctionnement et du volet technique, et clairement démontrer les réalisations de la dernière année et les plans d'avenir.

Les organismes qui font une demande de financement d'un an doivent présenter les documents accompagnés d'un ✓. Les organismes qui ont fait une demande de financement de deux ans en 2005-2006 doivent présenter les documents accompagnés d'un *.

Document	Exigé au plus tard le 5 mai 2006	Précisions
ANNEXE OSM 1 – Formulaire de demande générale	✓	Signé par un responsable autorisé. Il faut clairement indiquer le montant demandé.
ANNEXE OSM 2 – Formulaire concernant les projets	✓ * s'il y a eu des changements depuis le 28 février 2005	Ventilation, projet par projet, des fonds demandés dans chaque bloc. Il faut indiquer dans l'espace prévu en haut du formulaire si la demande concerne le volet Soutien organisationnel et/ou Missions de Jeux. La liste des projets fournie dans chaque bloc devrait renvoyer directement aux plans opérationnels et au budget proposé. La section 1.2.3 donne des détails quant à chacun des blocs. Prenez note que les renseignements donnés dans la section 1.2.3.3 sur les salaires des employés doivent figurer dans cette annexe.
ANNEXE OSM 3 – Rapport sur les langues officielles	✓ *	De l'année 2005-2006, conformément à la liste intitulée « approved projects ».
ANNEXE OSM 4 – Rapport sur l'excellence	✓ * (s'il y a lieu)	Doit être rempli par les Centres du sport et les OSM qui ont reçu des fonds pour l'excellence sportive en 2005-2006

Rapport d'étape fondé sur les plans	✓ *	Rapport d'étape fondé sur les plans stratégique et opérationnel pour l'année 2005-2006 qui décrit les progrès vers l'atteinte des indicateurs et des objectifs établis, en mettant l'accent sur les domaines soulignés par l'agent de programme, s'il y a lieu.
État financier le plus récent pour l'exercice en cours	✓ *	L'OSM doit aussi pouvoir le produire sur demande, tout au long de l'année.
État financier vérifié le plus récent, dûment signé par un représentant autorisé	✓ *	L'état pour l'année financière 2004-2005, s'il n'a pas déjà été fourni à Sport Canada et l'état pour l'année 2005-2006 s'il est prêt. S'il ne l'est pas, prière de donner la date approximative à laquelle vous nous le ferez parvenir.
Plan stratégique	✓ *	Doit couvrir toute la période visée par la demande de contribution et il faut préciser les objectifs et cibles qui font le lien avec les piliers de la <i>Politique canadienne du sport</i> .
Plan opérationnel	✓ *	Activités planifiées par l'organisme en 2006-2007 et leurs liens avec le plan stratégique
Liste des projets d'accueil de l'OSM (manifestations, date) pour la durée du plan stratégique	✓ * (s'il est nécessaire)	Il faudrait également voir les liens avec le plan stratégique de l'organisme.
Budget des dépenses et des recettes prévues	✓ * (mise à jour)	Les projets proposés doivent figurer comme postes budgétaires de façon à ce que tout soit bien détaillé. Si des clarifications s'imposent, les transmettre à l'agent de programme de Sport Canada.
Prévision des besoins en trésorerie	✓ * (mise à jour)	Conformément au principe selon lequel la prestation des contributions fédérales doit suivre le cycle d'activités d'un organisme et tenir compte des projets pour lesquels des fonds sont accordés, on demande aux OSM de prévoir leurs besoins de trésorerie en pourcentage, sur une base mensuelle.
Articles attestant la constitution en un organisme à but non lucratif	✓	Pour les nouveaux demandeurs seulement
Liste à jour des membres du conseil d'administration	✓ *	Pour l'année 2006-2007

1.2.5 RESPONSABILITÉ

Les OSM doivent s'efforcer de rencontrer les normes nationales énoncées dans le Cadre de responsabilité de Sport Canada pour les organismes multisports et multiservices. Le *Cadre de responsabilité* est l'outil dont se sert le gouvernement fédéral pour voir à la réalisation de ses principaux objectifs. Tous les organismes financés à l'échelle nationale sont tenus d'intégrer les secteurs stratégiques de responsabilité dans leurs plans stratégiques (y compris les résultats escomptés). Le document décrivant le cadre peut être obtenu auprès de Sport Canada.

Sport Canada doit avoir reçu les demandes de financement pour l'année 2006-2007 au plus tard le
5 mai 2006.

**De la même façon, pour recevoir les fonds de la deuxième année, il faut présenter les rapports exigés
au plus tard le 5 mai 2006.**

Les OSM souhaitant en savoir plus sur le Programme de soutien aux OSM devraient prendre contact avec
leur agent de programme à Sport Canada ou avec

Wallen Chang-Hong, (819) 956-8064, wallen_chang-hong@pch.gc.ca

1.2.6 ANNEXES OSM